

FEDERATION COLOMBOPHILE 10^{ème} Région

Côtes d'Armor – Finistère – Ille et Vilaine – Morbihan

Conseil d'Administration du samedi 17 janvier 2015

Au Couett' Hotel Rue Joseph Gicquel / Avenue Budingen, 22600 Loudéac

Sur convocation du Président, le C.A. de la Région s'est réuni le samedi 17 janvier à Loudéac.

Membres présents :

J.P. Le Deleter, René Leux, Jean-Michel Haffray, Yann Le Gouellec, Jean Bernard, Jean-Pierre Le Gallo, Hubert Quintin, Michel Vienne, Marcel Bablée, Jean Pierre Grassart, Didier Gaonach invités (comission transport) Joël Suignard, Philippe Hamon, Pascal Le Moine.

Membres excusés :

Pierre Vilaud, Jean-Claude Coueslan et Didier Hervieux.

Secrétariat de séance

En l'absence du secrétaire fédéral le secrétariat revient au président de la commission de communication qui lui aussi est absent. Jean Michel Haffray accepte d'assurer la mission.

Le Président ouvre la séance à 09 h 40.

Suite aux évènements récents et à divers écrits peu constructifs le président pose la question de confiance au CA qui lui la renouvelle à l'unanimité.

Mouvements de Sociétés

Le CA est informé que Plévenon a demandé à rejoindre le 35 en tant qu'invité pour la saison 2015. Le CA du groupement 35 a donné son accord.

Dinan pour sa part a formulé la même demande. La consultation de CA 35 est en cours mais en aucun cas quoiqu'il adviene on ne peut imposer à une société de rester dans un groupement qu'elle souhaite quitter.

St Pol pour sa part a demandé à retourner dans le groupement 29 et sa demande a été acceptée officiellement lors de l'AG du groupement.

St Brieuc et Lamballe se retrouvent de fait seules en 22. Le président rappelle que statutairement un groupement pour exister doit avoir au minimum 3 sociétés. Un débat s'engage sur la faisabilité ou non de ramasser et jouer avec le 56. Il apparaît rapidement que cela n'est pas réaliste. St Brieuc et Lamballe, pourront présenter une demande de rattachement au 29 ainsi que l'a fait St Pol, ceci semblant être la seule solution à ce jour.

Transports Fédéraux

- Camion PL

Le président fait part au CA des frais à réaliser sur le camion avant le passage aux Mines. Le devis du garage Courtoux s'élève à 5364.97 € TTC.

Il rappelle également que le camion n'est pas équipé de couchette digne de ce nom.

Un débat s'engage sur l'utilité ou non de réaliser, cette dépense. Parallèlement se pose la question de l'opportunité ou non de conserver des transports fédéraux.

La décision de ne pas engager de frais supplémentaires est prise à l'unanimité. Le camion fédéral se trouve donc disponible à la vente en l'état.

- Et maintenant l'avenir ?

Conséquence directe de la décision de ne pas faire de frais, la question des transports fédéraux est remise en cause et il s'avère, que l'organisation des transports revient aux groupements.

Là aussi décision prise à l'unanimité.

Marcel Bablée communique au CA son bon de commande pour l'achat d'une remorque capacité de transports 1000 pigeons, daté et signé en date du 6 décembre 2014.

René Hélias fait savoir via Didier Gaonach qu'il demande la démission en bloc du CA, proposition jugée non avenue par le CA.

Trésorerie

Le président confirme la démission du poste de trésorier par Yann Morceau dont l'action et la gestion sont saluées à l'unanimité. Il est d'ailleurs rappelé que certaines demandes exigeants 2 années d'expériences fédérales, étaient vraiment inappropriées. Nos statuts ne sont plus en adéquation avec les contraintes de décade des adhésions.

Il informe que pour des raisons d'équilibre au sein du CA il souhaiterait que le 35 renforce sa représentation au CA.

Le poste est toujours vacant. Le dossier transport revenant aux groupements, la tâche du trésorier fédéral va être fortement allégée.

Finances

La fédération n'ayant plus à gérer les transports fédéraux, il s'avère que ses besoins en trésorerie vont donc être ramenés aux seuls besoins de la gestion administrative.

Une partie de la trésorerie fédérale reviendra donc aux groupements. Un accord de principe a été accepté par les membres du CA sur la clé de répartition de la somme à affecter.

Une partie de la trésorerie fédérale soit 30.000 € reviendra donc aux 3 groupements restants sous forme de subventions.

Jean-Pierre Grassart a proposé une répartition à raison de 10.000 € par groupement répondant ainsi à un souci d'égalité, car selon lui, il faut tenir compte des actions menées depuis des années par l'ensemble

des colombophiles ayant profité à la région. Il prend pour exemple les efforts consentis par le 56 pour l'aménagement du camion fédéral générant de fait une économie importante pour la région. Au contraire et selon Marcel Bablee le calcul devait s'effectuer sur la base de la participation des sociétés, en nombre de pigeons engagés, dans les concours fédéraux en 2014. S'agissant des sociétés rattachées soit au 35 pour Plévenon et Dinan et au 29 pour Guingamp, Saint Pol de Leon, Lamballe et St Briec, la quote-part de chaque société étant reversée au groupement de rattachement des dites sociétés à partir de 2015.

La proposition de Marcel Bablee a fait l'objet d'un accord de principe par les membres du CA. Un calcul rapide a permis d'établir le montant des subventions à distribuer.

Finistère : 8.400 € Morbihan : 5.503 € Ile et Vilaine : 16.097 €.

Jean-Pierre Grassart fait remarquer que l'attribution de l'Ile et Vilaine est relativement importante alors que celle du Morbihan ne lui permettra pas de mettre un système de ramassage en place.

Le calcul devant s'effectuer sur la base de la participation des sociétés, en nombre de pigeons engagés, dans les concours fédéraux en 2014. La quote-part de chaque société étant reversée au groupement de rattachement de la dite société à partir de 2015. Les calculs tenant compte du rattachement des sociétés de Plévenon et Dinan au groupement d'Ille & Vilaine et du rattachement de Guingamp, Saint-Pol-de-Léon, Lamballe et Saint-Briec au groupement du Finistère.

Concours fédéraux

Les Concours fédéraux proposés pour 2015 sont ramenés à 7.

Calendrier et programme proposés.

30 mai Agen

13 juin Montauban

27 juin Toulouse

11 Juillet Perpignan (inter-régions)

18 juillet Marsac TP et 1 an

25 juillet Montauban (semi-national)

1 Août La Souterraine (Limoges) TP, 1 an et pigeonneaux.

Prochain CA .

La date du 21 février est retenue pour le prochain CA. Il sera anticipé par rapport aux autres années. Les groupements auront alors le temps de se retourner pour s'organiser, sportivement, matériellement, logistiquement et financièrement.

Le président clôt la séance à 12 h 50.

Le Président fédéral

Hubert Quintin

Le secrétaire de séance

Jean Michel Haffray